

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 10 AVRIL 2025

Le jeudi dix avril deux-mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est assemblé en la Maison Commune sous la présidence de Madame Laurence MEYER, Vice-Présidente, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le jeudi trois avril deux-mille vingt-cinq.

Mrs les membres délégués du Conseil Municipal : Mme Laurence MEYER, Vice-Présidente, Mme Christelle HUSS, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Dominique SANDER, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI BOUDERBALA

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mme Clara KOELL, M. Gérard LOTZ, Alain ROURE

Absents excusés et représentés : M. Eric AMIET, Président (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Françoise CARBIENER (procuration donnée à Mme Martine ROSSIGNOL), M. Robert BAILLY (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Josée BECHET-ZILLIOX (procuration donnée à M. Gérard LOTZ)

Absents excusés et non représentés : Mme Véronique LAUTH, Mme Muriel HAEGEL, M. Serge RUOS

Absents :

Point 01/2025 : COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le budget du CCAS comporte seulement une section de fonctionnement.

Vu le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de Wolfisheim

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que Madame Laurence MEYER, Vice-Présidente du CCAS s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Alain ROURE, pour le vote du compte financier unique.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 067-266700897-20250410-DELCAS100425CF-DE

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

Le Conseil d'Administration, est appelé à se prononcer sur le compte Financier Unique de l'année 2024.

	<u>Section de fonctionnement</u>	
	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	36 500.00 €	23 231.22 €
Recettes	36 500.00 €	10 755.00 €
1* - Résultat Exercice N-2 (2023)		- 11 718.68 €
2* - Report à nouveau N-1 (2024)		- 12 476.22 €
TOTAL FONDS PROPRES (1*+2*)		16 269.46 €

En annexe, le Conseil d'Administration dispose du document suivant :

- CFU 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. Alain ROURE) :

- **APPROUVE** le CFU 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,
Laurence MEYER



La Secrétaire de Séance,
Dominique SANDER



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 067-266700897-20250410-DELCCAS100425CF-DE

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 10 AVRIL 2025

Le jeudi dix avril deux-mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est assemblé en la Maison Commune sous la présidence de Madame Laurence MEYER, Vice-Présidente, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le jeudi trois avril deux-mille vingt-cinq.

Mrs les membres délégués du Conseil Municipal : Mme Laurence MEYER, Vice-Présidente, Mme Christelle HUSS, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Dominique SANDER, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI BOUDERBALA

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mme Clara KOELL, M. Gérard LOTZ, Alain ROURE

Absents excusés et représentés : M. Eric AMIET, Président (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Françoise CARBIENER (procuration donnée à Mme Martine ROSSIGNOL), M. Robert BAILLY (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Josée BECHET-ZILLIOX (procuration donnée à M. Gérard LOTZ)

Absents excusés et non représentés : Mme Véronique LAUTH, Mme Muriel HAEGEL, M. Serge RUOS

Absents :

Point 02/2025 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente, le résultat de 2024 pourrait être affecté comme suit :

- Report au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté » de la section de fonctionnement en recette : **16 269.46 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'affecter le résultat 2024 au compte 002 report à nouveau, soit 16 269.46€.**

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,
Laurence MEYER



La Secrétaire de Séance,
Dominique SANDER



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 067-266700897-20250410-DELCCAS100425AF-DE

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 10 AVRIL 2025

Le jeudi dix avril deux-mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est assemblé en la Maison Commune sous la présidence de Madame Laurence MEYER, Vice-Présidente, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le jeudi trois avril deux-mille vingt-cinq.

Mrs les membres délégués du Conseil Municipal : Mme Laurence MEYER, Vice-Présidente, Mme Christelle HUSS, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Dominique SANDER, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI BOUDERBALA

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mme Clara KOELL, M. Gérard LOTZ, Alain ROURE

Absents excusés et représentés : M. Eric AMIET, Président (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Françoise CARBIENER (procuration donnée à Mme Martine ROSSIGNOL), M. Robert BAILLY (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Josée BECHET-ZILLIOX (procuration donnée à M. Gérard LOTZ)

Absents excusés et non représentés : Mme Véronique LAUTH, Mme Muriel HAEGEL, M. Serge RUOS

Absents :

Point 03/2025 : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2025.

Le budget du CCAS comporte seulement une section de fonctionnement.

Section de Fonctionnement

FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
	réalisé 2024	BP 2025	réalisé 2024	BP 2025
11 Charges à caractère général	21 018,73 €	24 100,00 €	2 Excédents de fonctionnement reporté	0,00 € 16 269,46 €
65 Autres charges de gestion courante	2 212,49 €	5 169,46 €	74 Dotations et participations	5 000,00 € 10 000,00 €
			77 Produits exceptionnels	5 755,00 € 3 000,00 €
Total	23 231,22 €	29 269,46 €	Total	10 755,00 € 29 269,46 €

En annexe, le Conseil d'Administration dispose du document suivant :

- projet de budget primitif 2025,

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 067-266700897-20250410-DELCCAS100425BP-DE

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2025,
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,
Laurence MEYER



La Secrétaire de Séance,
Dominique SANDER



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 067-266700897-20250410-DELCCAS100425BP-DE

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.